

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

LE MANDAT PRESIDENTIEL passe de cinq a sept ans (officiel)

- Archives -

Date de mise en ligne : mardi 29 juillet 2008

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

L'Assemblée nationale a adopté lundi soir à la majorité des députés une loi constitutionnelle non rétroactive portant de cinq à sept ans la durée du mandat du président de la République, a constaté un reporter de l'APS.

La modification qui porte sur l'alinéa premier de l'**article 27** de la Constitution votée le 22 janvier 2001 ne s'applique cependant "*pas au mandat du président de la République en exercice au moment de son adoption*", précise un amendement proposé par le gouvernement et adopté par les députés. A l'endroit d'une partie de l'opinion publique et de certains députés, le ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la Justice **Madické Niang** qui défendait ce projet de loi au nom du gouvernement a soutenu que le référendum n'a "*jamais*" été utilisé au Sénégal pour modifier la durée du mandat présidentiel.

M. Niang a dit que ce mandat présidentiel devrait être d'une "*durée appropriée*" pour que la personne élue pour assurer les plus hautes charges de l'Etat puisse disposer de suffisamment de temps pour mettre en Suvre son programme dans le cadre de l'effort de construction nationale.

"*Nous avons besoin de construire notre pays et de le gérer*", a déclaré le ministre, ajoutant que sur cette question, "*il est presque impossible de se concerter*" avec l'opposition.

Le ministre d'Etat, ministre de la Justice répondait ainsi aux interpellations d'un certain nombre de députés de l'opposition qui ont refusé de voter la loi invoquant notamment la nécessité pour le gouvernement d'organiser en la matière des concertations avant de soumettre ce projet de loi au députés. "*Il y a des moments où il faut assumer (ses choix de gouvernement) et avancer. Je crois qu'on en est à ce moment-là*", a encore dit Madické Niang. Il a souligné que sur cette question comme dans bien d'autres domaines, le président de la République "*ne peut pas donner du temps au temps*".

Source : APS